

# SONDAGE SUR LES HABITATIONS SANS FUMÉE

**Association des Intervenants en  
Dépendance au Québec**

Rapport de recherche

Volume 1: Problématique et contexte actuel

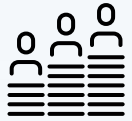
Février 2022



© 2022 Ipsos. Tous droits réservés. Contient des renseignements confidentiels et exclusifs d'Ipsos. Ne peut être divulgué ou reproduit sans le consentement écrit préalable d'Ipsos.



# Méthodologie



Les résultats présentés sont issus d'un **sondage web** Ipsos mené pour le compte de l'Association des Intervenants en dépendance au Québec (AIDQ)



Un échantillon de **1544 locataires québécois(es)** âgé(e)s de 18 ans ont été interrogés en ligne du 20 au 29 janvier 2022.



Une **pondération** a été appliquée afin de s'assurer que la composition de l'échantillon est représentative de l'ensemble de la population, selon les **données de recensement**.



La précision des sondages en ligne est mesurée au moyen d'un intervalle de crédibilité en raison de la nature non-probabiliste de l'échantillon. **Dans le cas présent, les résultats sont précis à plus ou moins 2,9 points de pourcentage (19 fois sur 20)** de ce qu'ils auraient été si tous les résidents du Québec avaient pris part au sondage.



# SOMMAIRE

## 86%

Pensent que la loi interdisant de fumer est **Respectée**  
(Totalemment et plutôt)

## 35%

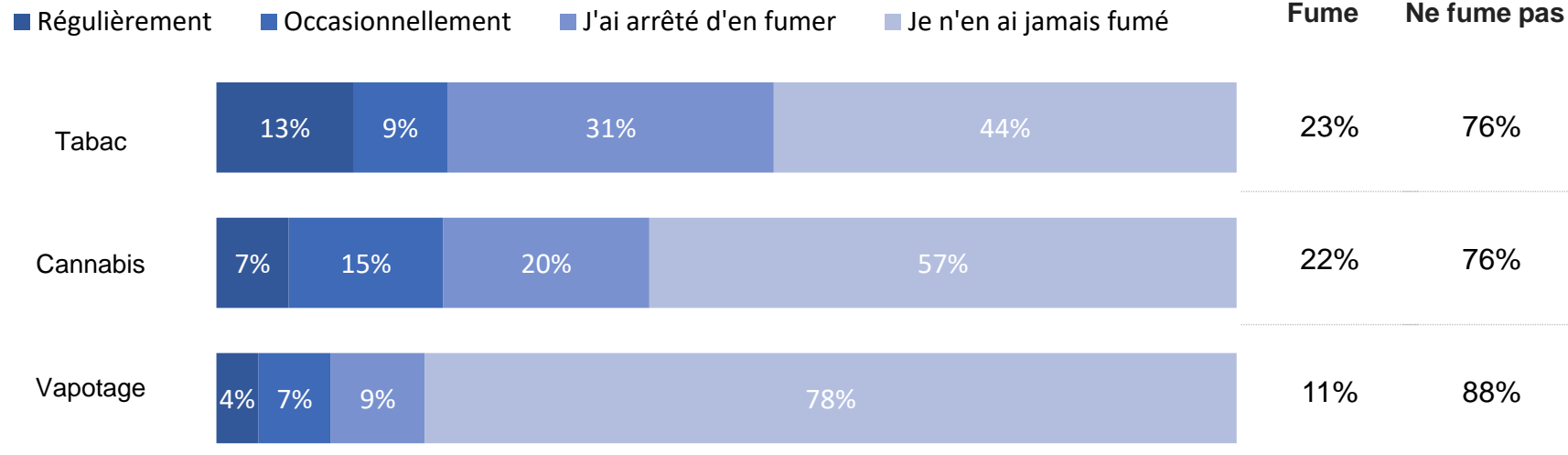
Signale la présence d'infiltration de fumée de tabac

- La grande majorité des locataires au Québec considèrent que la loi interdisant de fumer dans les aires communes des immeubles résidentiels est respectée (86%). Par ailleurs, près de quatre locataires sur dix (38%) disent habiter dans une habitation sans fumée, où une interdiction de fumer est en vigueur au sein de l'ensemble des unités et logements. En effet, 86% d'entre eux indiquent que le règlement est respecté dans leur immeuble.
- Cependant, plus **d'un tiers des locataires (35%) disent avoir constaté des infiltrations de fumée de tabac au sein de leur logement au cours de la dernière année**. Plus encore, trois-quarts de ceux-ci (74%) n'ont pas porté plainte face à cette problématique. En leur demandant de réfléchir sur le dénouement de la situation, **6 locataires sur 10 (60%) constatent qu'aucune démarche n'a été entreprise pour le moment et la problématique persiste**, alors que seulement 1 locataire sur 10 (10%) indique que les infiltrations ont disparu.
- En découpant les données, l'analyse tend à montrer que les différents **groupes d'âge** et les **différents groupes de revenus** tendent à vivre la problématique des infiltrations de fumée différemment. Tout d'abord, les locataires âgés de 55 ans et plus indiquent plus souvent qu'il n'existe pas d'interdiction de fumer dans leur immeuble (51%). En termes d'écart de revenu, les données ont été analysées selon le seuil de revenu de 70 000 \$ par année - ce qui permet d'avoir un aperçu de la situation du point de vue des ménages moins affluents. Tout d'abord, les ménages qui gagnent en dessous de ce seuil sont davantage portés à dire que la loi concernant la lutte contre le tabagisme n'est pas respectée (10%). D'ailleurs, ces derniers soulignent plus souvent **qu'il n'existe pas de règlement interdisant de fumer dans leur immeuble (40%)**. De plus, parmi ceux qui habitent dans un logement où une interdiction de fumer est en vigueur, ceux qui ont un revenu supérieur à 70 000 \$ par année sont davantage portés à dire que le règlement est respecté dans leur immeuble (90% vs. 84% pour ceux gagnant moins de 70k/année). Ensembles, ces éléments suggèrent que les ménages moins affluents subissent un plus haut degré d'exposition à la problématique d'infiltrations de fumée.

# HABITUDES DE CONSOMMATION DE TABAC, DE CANNABIS ET DE VAPOTAGE

- Pour brosser un portrait préliminaire des habitudes de consommations des locataires au Québec, presque 4 locataires sur 10 (38%) au Québec disent fumer – tabac, cannabis et vapotage compris. Plus d'un cinquième (22%) disent consommer du tabac (13% régulièrement, 9% occasionnellement).
- Les habitudes de consommation sont différentes selon les différentes générations. Ceux qui sont âgés entre 35 et 54 ans sont les plus susceptibles de fumer du tabac (28% vs. 18-34: 21%; 55+: 19%). Ceux âgés entre 18-34 ans sont plus susceptibles que les autres générations de fumer du cannabis (32% vs. 35-54: 22%; 55+: 10%).
- Les ménages qui gagnent moins de 70 000 \$ par année sont plus susceptible de fumer – tous produits confondus (40% vs. 33% pour ceux qui gagnent plus de 70 000 \$ par année).

**38%**  
Fument (tous produits confondus)



## PAR ÂGE

**18-34**  
**35-54**  
**55+**

Les répondants âgés entre **18 et 34 ans** (46%) sont davantage portés à être fumeurs (tous produits confondus) (vs. 35-54: 40%; 55+: 27%)

## PAR ÉDUCATION



Ceux qui ont un diplôme universitaire sont plus susceptibles de ne pas fumer (tous produits confondus) (66% vs. Secondaire: 58%; Collège: 60%).

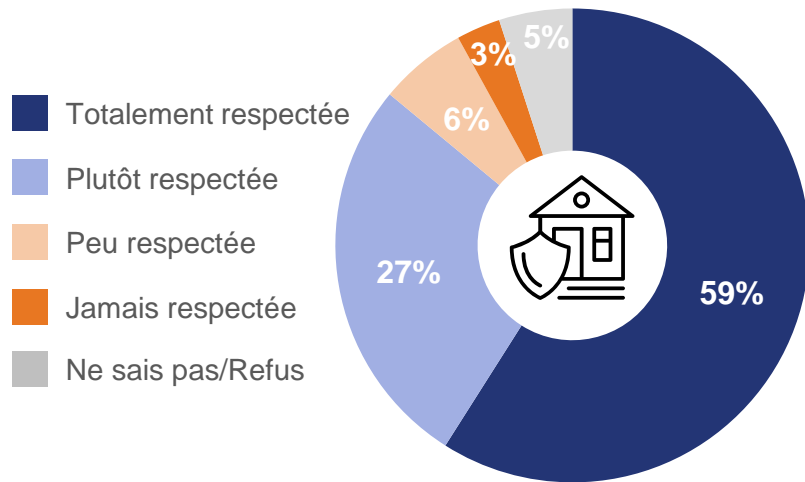
# RESPECT DE LA LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

## 86%

Respectée  
(Totalement et plutôt)

## 9%

Pas respectée  
(Peu et jamais)



## Respect de la loi concernant la lutte contre le tabagisme

- Au Québec, la Loi concernant la lutte contre le tabagisme interdit de fumer dans les zones d'aires communes des immeubles résidentiels. Selon 86% des locataires québécois(es) qui ont répondu au sondage, cette interdiction est respectée (« totalement » 59%; « plutôt » 27%) dans leurs immeubles.
- Les hommes (88%) ont davantage tendance à croire que les femmes (84%) que cette loi est respectée dans leur immeuble.
- Les ménages gagnant moins de 70 000 \$ par année croient davantage que la loi est « peu » ou « jamais » respectée (10% vs. 7% pour ceux qui gagnent plus de 70 000 \$). À l'inverse, les ménages gagnant 125 000 \$ et plus sont les plus susceptibles de croire que la loi est respectée dans leurs immeubles (97%).



### PAR RÉGION

Ceux qui habitent dans les régions hors Québec/Montréal sont plus susceptibles de penser que la Loi n'est jamais respectée (5% vs. Montréal: 2%; Québec: 1%).

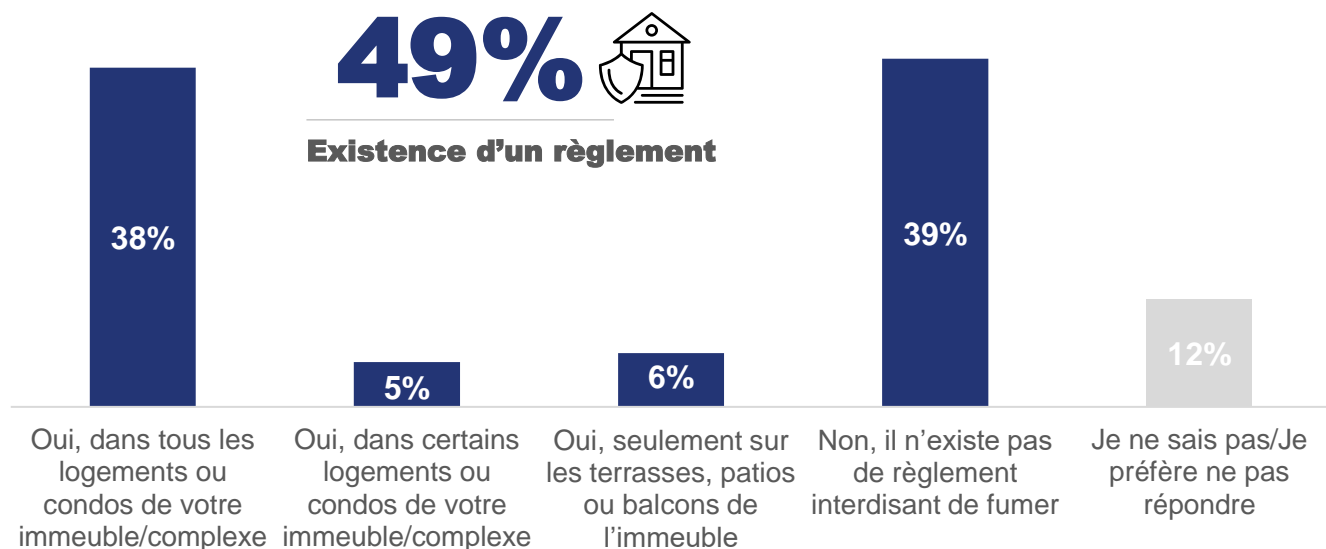
### PAR ÂGE

18-34  
35-54  
**55+**

Ceux âgés de 55 ans et plus sont davantage portés à croire que la Loi concernant la lutte contre le tabagisme est respectée (totalement ou plutôt) dans leur immeuble.

# EXISTENCE D'UN RÈGLEMENT SANS FUMÉE

- Certains propriétaires adoptent des règlements supplémentaires pour interdire de fumer dans le logements. Tous règlements confondus, presque la moitié des locataires au Québec (49%) disent qu'il existe un règlement spécifique interdisant de fumer dans leur immeuble.
- Alors que près de 4 locataires sur 10 (38%) disent qu'un tel règlement s'applique à tous les logements de leur immeuble, une proportion similaire (39%) répondent qu'il n'existe aucun règlement interdisant de fumer.
- 5% disent qu'un règlement s'applique uniquement dans certains logements ou condos de leur complexe, alors que 6% disent que le règlement existant s'applique uniquement sur les terrasses, patios ou balcons de l'immeuble.
- Ceux qui gagnent moins de 70 000 \$ par année sont davantage susceptibles de dire qu'il n'existe pas de règlement interdisant de fumer dans leur immeuble (40% vs. 35% pour ceux gagnant plus de 70 000 \$ par année); ce qui est également le cas pour ceux âgés de 55 ans ou plus (51% vs. 18-34: 23%; 35-54: 44%).
- Ceux qui ne fument pas de tabac (51%) sont davantage portés à dire qu'il existe un règlement par rapport à ceux qui en fument (42%).



## PAR ÂGE

18-34  
35-54  
55+

Les répondants âgés entre **18 et 34 ans** (63%) sont davantage portés à dire qu'il existe un règlement interdisant de fumer dans leur immeuble (vs. 35-54: 43%; 55+: 39%).

## PAR ÉDUCATION



Ceux qui détiennent un diplôme du secondaire ou moins sont davantage ont davantage tendance à dire qu'il n'existe pas de règlement interdisant de fumer (46% vs. 38% Collège; 35% Universitaire)

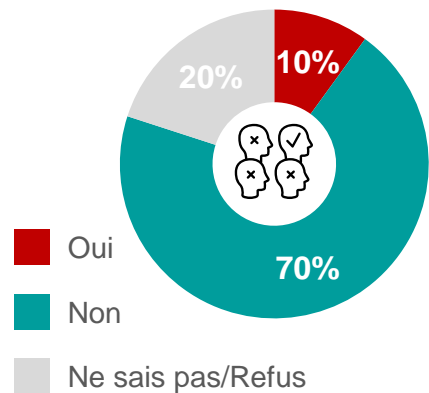
Q2 - À votre connaissance, existe-il dans l'immeuble où vous habitez un règlement spécifique interdisant de fumer  
Base: Tous les répondants (n=1544)



# MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT: CONFLITS ET APPLICATIONS

- De manière générale, la mise en œuvre d'un règlement interdisant de fumer se déroule sans conflits et s'applique à tous les locataires. Sept locataires sur dix (70%) indiquent que la mise en œuvre du règlement interdisant de fumer n'a pas été une source de conflits dans leur immeuble. Cependant, un locataire sur dix (10%) indique que le règlement a été une source de conflit, une proportion plus élevée chez les ménages qui ont un enfant (16% vs. 8% pour ceux qui n'ont pas d'enfant).
- La grande majorité (87%) indiquent que le règlement interdisant de fumer s'applique à tous les locataires, alors que seulement 6% indiquent qu'il s'applique uniquement aux nouveaux locataires.
- Les fumeurs de tabac (11%) ont davantage tendance à dire que le règlement s'applique aux nouveaux locataires seulement comparativement à ceux qui n'en fument pas (5%).

## Règlement comme source de conflit

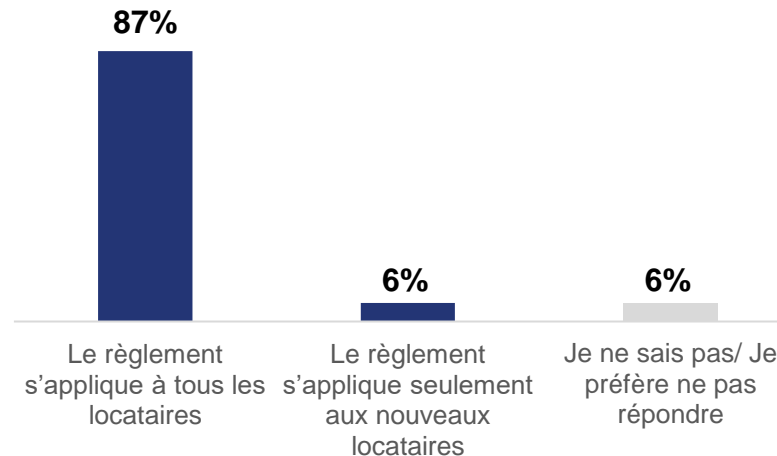


**18-34**  
**35-54**  
**55+**

### PAR ÂGE

Les répondants âgés entre 35 et 54 ans sont plus susceptibles de dire que la mise en place du règlement a été source de conflit.

## Application du règlement



### PAR RÉGION

Ceux qui habitent à **Montréal** et ses environs sont plus susceptibles de dire que le règlement interdisant de fumer s'applique à tous les locataires (90% vs. Québec: 82%; Autres régions: 84%).

Q2a - La mise en place de ce règlement a-t-elle été une source de conflits dans l'immeuble?

Q2b - Le règlement s'applique-t-il à tous les locataires ou seulement aux nouveaux?

Base: (n=756)

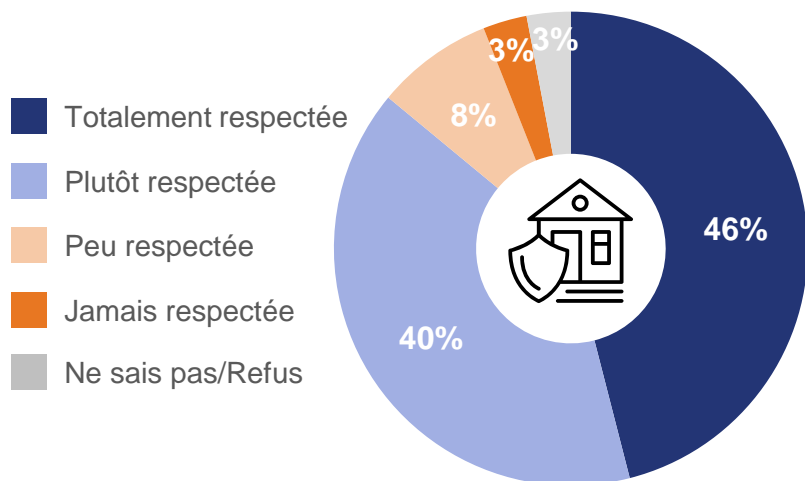
# RESPECT DU RÈGLEMENT INTERDISANT DE FUMER

**86%**

**Respectée**  
(Totalement et plutôt)

**11%**

**Pas respectée**  
(Peu et jamais)



## Respect du règlement interdisant de fumer

- La plupart des locataires au Québec pensent que le règlement interdisant de fumer est respecté dans leur immeuble. En effet, 86% d'entre eux indiquent que le règlement est respecté (46% « totalement », 40% « plutôt »). Cependant, environ 1 locataire sur 10 (11%) soutient que le règlement n'est pas respecté (8% « peu », 3% « jamais »).
- Par ailleurs, ceux qui ont un revenu supérieur à 70 000 \$ par année sont davantage portés à dire que le règlement est respecté dans leur immeuble (90% vs. 84% pour ceux gagnant moins de 70 000 \$ par année).
- Les fumeurs de tabac (91%) sont plus susceptibles d'indiquer que le règlement est respecté par rapport à ceux qui n'en fument pas (85%).



### PAR ÉDUCATION

Ceux qui sont diplômés du secondaire ou moins sont davantage portés à dire que le règlement n'est pas respecté dans leur immeuble (17% vs. Collège: 10%; Universitaire 9%).

**18-34**  
**35-54**  
**55+**

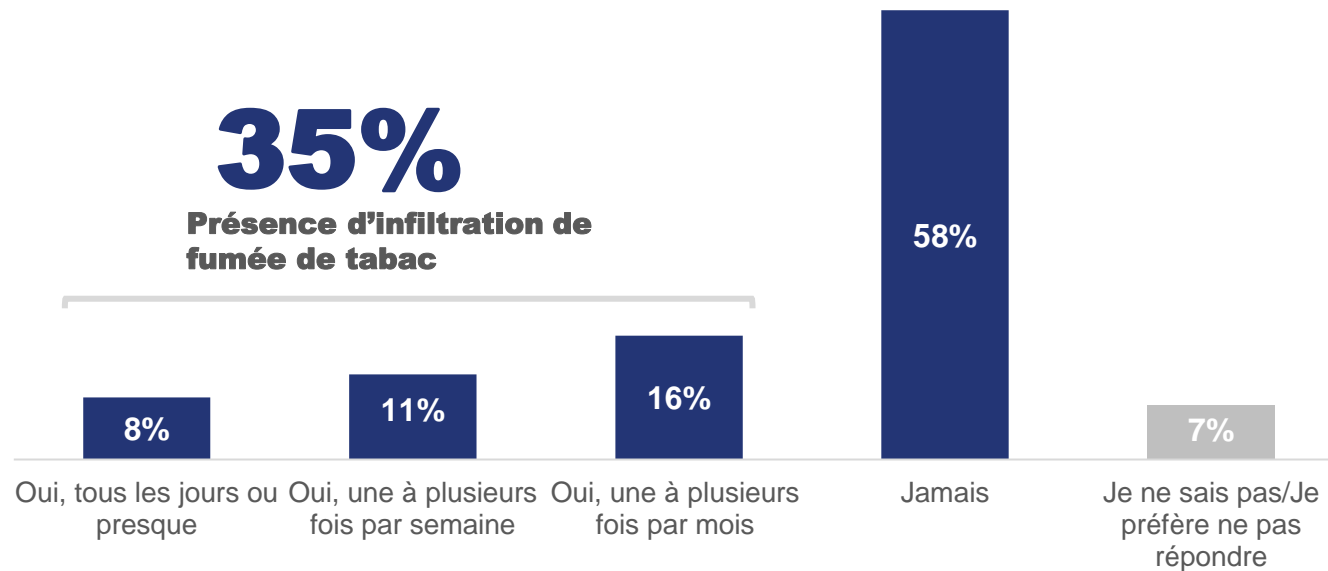
### PAR ÂGE

Ceux âgés de 55 ans et plus sont davantage portés à croire que le règlement est respecté (93% vs. 18-34: 85%; 35-54: 80%).



# PRÉSENCE D'INFILTRATIONS DE FUMÉE DE TABAC

- Plus d'un tiers (35%) des locataires au Québec disent avoir constaté des infiltrations de fumée de tabac au cours de la dernière année (contrairement à 58% qui n'en ont jamais remarqué). 8% d'entre eux constatent des infiltrations tous les jours ou presque. Plus d'un locataire sur dix (11%) constate des infiltrations une à plusieurs fois par semaine, alors que 16% en remarquent une à plusieurs fois par mois.
- Les locataires d'habitations sans fumée ont davantage tendance à remarquer des infiltrations de fumée de tabac (49% vs. 33% pour ceux qui n'habitent pas dans ce type de logement). Plus encore, ceux-ci sont davantage portés à remarquer des infiltrations chaque jour (12% vs. 7% pour ceux qui n'habitent pas dans ce type de logement). Ceci dit, un locataire sur trois n'habitent pas dans une habitation sans fumée (33%) a également remarqué des infiltrations de fumée de tabac.
- Ceux qui sont favorables à une interdiction de fumée ont davantage remarqué des infiltrations de fumée de tabac au cours de la dernière année (36%) que ceux qui ne le sont pas (21%). Similairement, ceux qui ne fument pas de tabac (37%) sont davantage susceptibles de remarquer des infiltrations (vs. 28% pour les fumeurs de tabac); cependant, il est à noter que parmi les locataires ayant constaté des infiltrations, 28% sont également des fumeurs.



## PAR ÂGE

18-34  
35-54  
55+

Ceux de 55 ans ou plus ont davantage tendance à ne pas avoir remarqué d'infiltration de fumée de tabac au cours de la dernière année (63% vs. 18-34: 54%; 35-54: 56%)



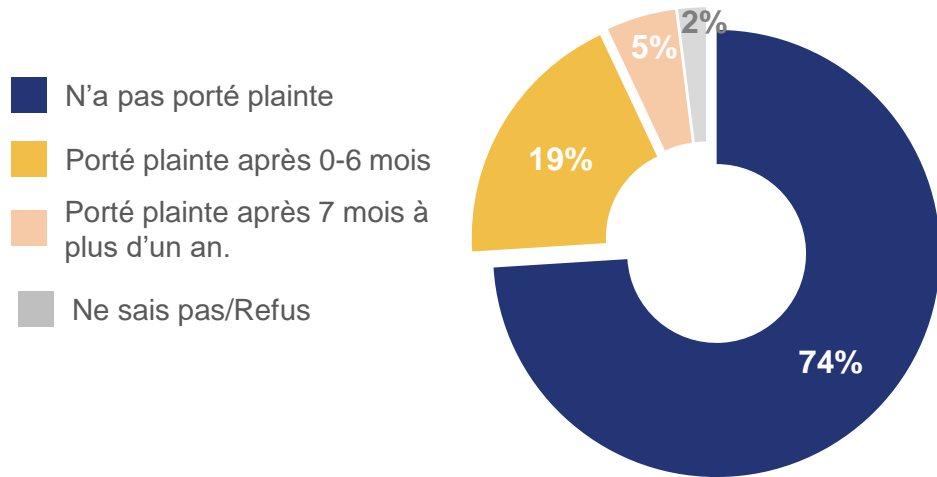
## PAR GENRE

Les hommes (62%) ont davantage tendance que les femmes (54%) à n'avoir jamais remarqué d'infiltration de fumée de tabac dans leur logement.

# PLAINTES DES LOCATAIRES

# 19%

Porté plainte entre 0 et 6 mois



## Taux de plaintes portés par les locataires

- Ceux qui n'habitent pas dans une habitation sans fumée ont davantage tendance à n'avoir jamais porté plainte (80% vs. 64% pour ceux qui habitent dans ce type de logement). Par ailleurs, ceux qui profitent d'une habitation sans fumée sont plus susceptibles d'avoir porté plainte entre 0-6 mois (28% vs. 14% pour ceux qui n'en profitent pas). Ceci est également le cas pour ceux ayant porté plainte entre 0-3 mois (27% vs. 10%).
- Les locataires qui ne fument pas de tabac (21%) sont davantage susceptibles d'avoir porté plainte après avoir attendu entre 0 et 6 mois (vs. 12% pour ceux qui fument du tabac).

### PAR ÉDUCTION



Les diplômés du niveau collégial (13%) ont davantage tendance à avoir porté plainte après avoir attendu entre 0 et 6 mois comparés à ceux diplômés du secondaire ou moins (13%).

### PAR MÉNAGES AVEC ENFANTS

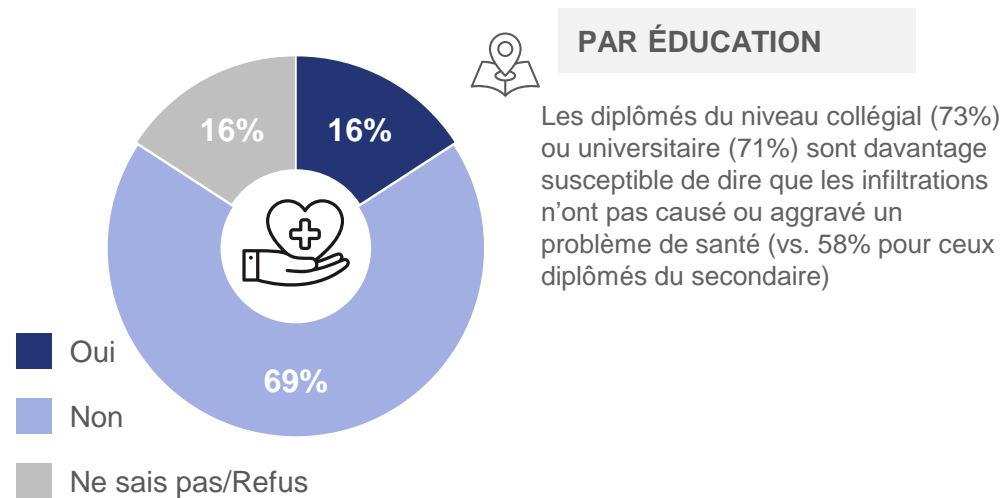
Les ménages avec des enfants (24%) sont plus susceptibles d'avoir porté plainte entre 0-6 mois que ceux qui n'ont pas d'enfants (15%).

Q6 - Avez-vous porté plainte ou demandé à votre propriétaire ou gestionnaire d'immeuble de régler ce problème d'infiltration de fumée de tabac? Si oui, combien de temps avez-vous toléré cette situation avant de porter plainte?  
Base: (n=444)

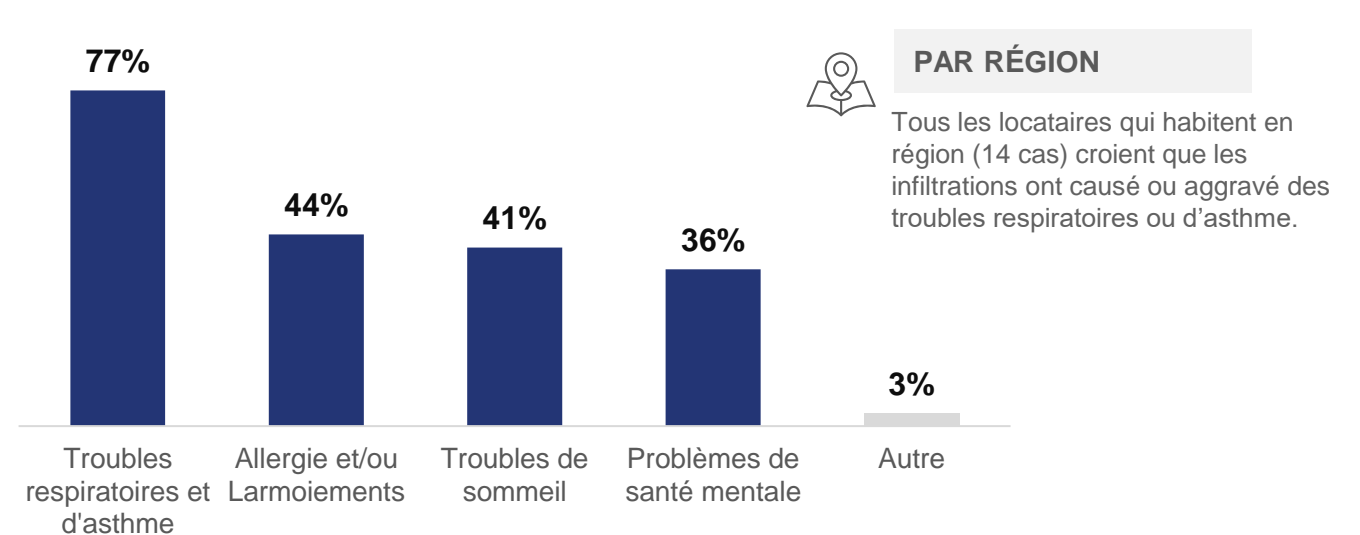
# PERCEPTIONS D'EFFETS SUR LA SANTÉ

- Ceux qui ne fument pas de tabac sont davantage portés à penser que les infiltrations ont causé ou aggravé des troubles respiratoires et d'asthme (84% vs. 51% pour ceux qui fument du tabac). Parmi les problèmes de santé relevés, plus de trois-quarts (77%) soulèvent des troubles respiratoires ou de l'asthme. Plus de 4 locataires sur 10 soulignent des troubles de sommeil (41%) ou des allergies et larmoiements (44%). Un quart (25%) signalent des problèmes de santé mentale (p. ex. : anxiété, stress, dépression ou autres).
- Parmi les locataires qui ont remarqué des infiltrations de tabac, 16% d'entre eux pensent que ces infiltrations de fumée de tabac ont causé ou aggravé une maladie ou un problème de santé pour eux-mêmes ou quelqu'un résidant à leur logement. Les ménages ayant des enfants sont davantage susceptibles de soutenir cette affirmation (25% vs 12% pour ceux qui n'ont pas d'enfants).

## Effets perçus par les locataires



## Effets perçus par les locataires

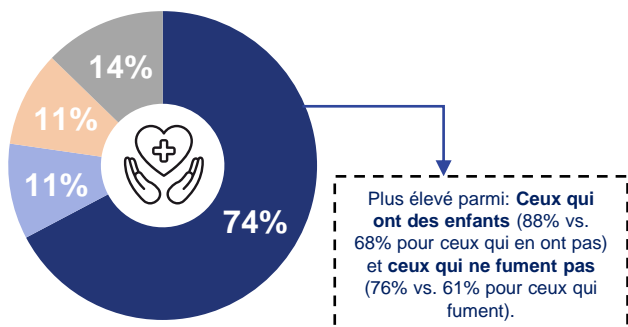


Q8 - Pensez-vous que ces infiltrations de fumée provenant de logements avoisinants ont causé ou aggravé une maladie ou un problème de santé chez vous ou un des résidents de votre logement? (n=444)  
Q8a - Si oui, cochez toutes les options qui s'appliquent : (n=70)

# DÉNOUEMENT DE LA SITUATION

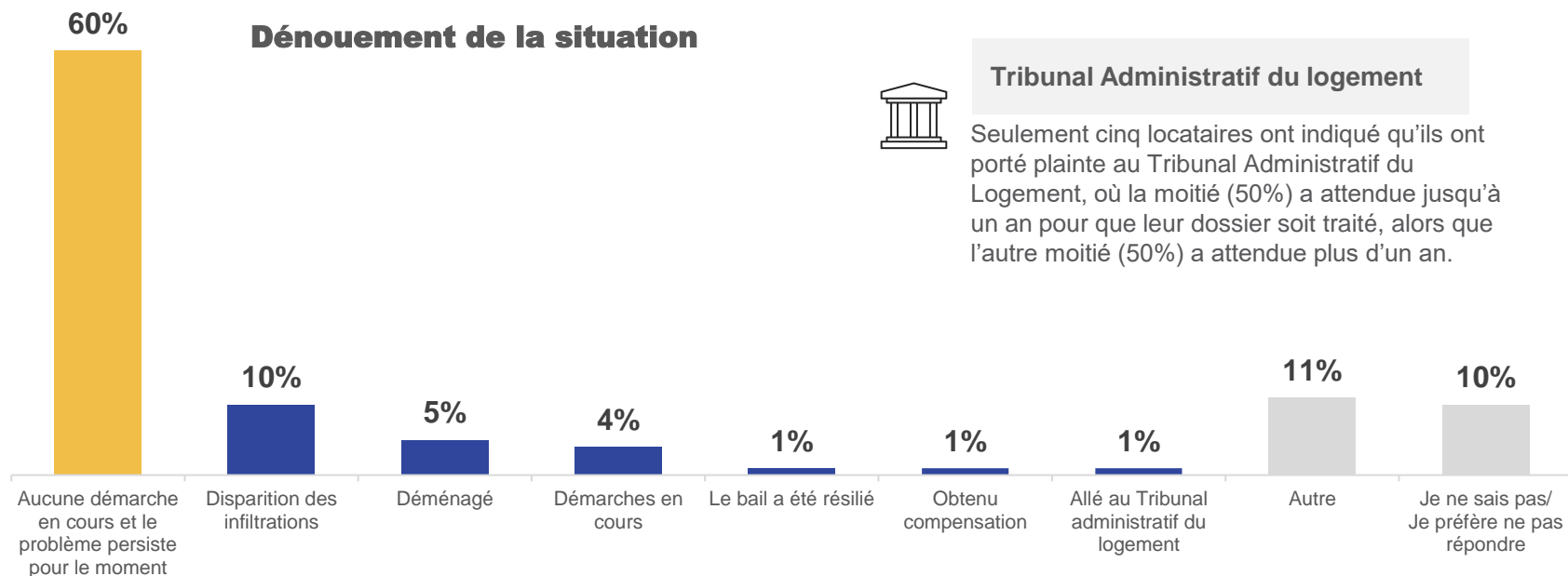
- Trois-quarts (74%) des locataires qui ont entrepris des démarches pour gérer les infiltrations de fumée de tabac dans leur logement estiment qu'ils l'ont fait pour leur santé et celle de leurs proches; une proportion qui s'avère plus élevée pour les ménages ayant un enfant (88% vs. 68% pour les ménages qui n'ont pas d'enfants). En effet, ceux qui ne fument pas de tabac (76%) sont davantage portés à avoir entrepris des démarches pour leur santé et celle de leurs proches comparé à ceux qui fument du tabac (61%). Un locataire sur dix (11%) indique avoir entrepris ces démarches pour la santé des autres locataires.
- Parmi ceux qui ont constatés des problèmes d'infiltrations de fumée, 6 locataires sur 10 (60%) indiquent que la situation ne s'est pas dénouée: aucune démarche est présentement en cours et la problématique persiste. Cette proportion est davantage élevée pour ceux âgés de 55 ans et plus (68% vs. 18-34 ans: 57%; 35-54: 56%). À l'inverse, les jeunes générations sont davantage portées à indiquer que les infiltrations ont disparues (18-34: 14%; 35-54: 10% vs. 55+: 5%), et demeurent plus susceptibles d'avoir déménagé (18-34: 8%; 35-54: 6% vs. 55+: 2%). Ensembles, ces éléments suggèrent que les locataires plus âgés sont plus souvent contraints à tolérer la problématique.
- D'autre part, ceux qui habitent à Montréal et ses environs ont davantage indiqué que les infiltrations de fumée avaient disparu (14% vs. Québec 2%; Autres régions 4%). De plus, ceux qui résident à Québec et ses environs ont indiqué plus souvent qu'ils avaient déménagé (15% vs. 4% pour Montréal et 5% pour les autres régions), ce qui est également le cas pour les ménages ayant des enfants (12% vs. 5% pour les ménages sans enfants).

## Santé des locataires



- Votre santé et celle de vos proches
- La santé des autres locataires
- Autre
- Ne sais pas/Refus

## Dénoement de la situation



### Tribunal Administratif du logement

Seulement cinq locataires ont indiqué qu'ils ont porté plainte au Tribunal Administratif du Logement, où la moitié (50%) a attendue jusqu'à un an pour que leur dossier soit traité, alors que l'autre moitié (50%) a attendue plus d'un an.

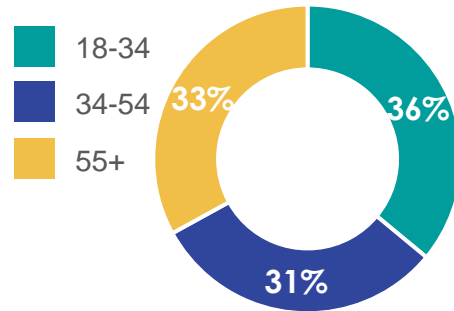


# INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

## GENRE



## ÂGE



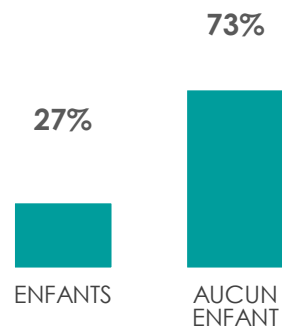
## RÉGION

Montréal et ses environs	58%
Québec et ses environs	11%
Autres régions	30%

## HABITATION

Duplex	17%
Triplex	17%
Tour d'habitation	29%
Logement social ou communautaire	7%
Coopérative	2%
Autres	28%

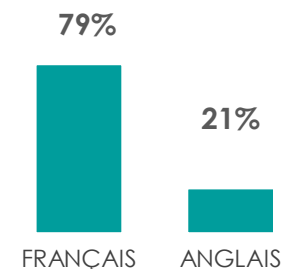
## ENFANTS



## REVENU DU MÉNAGE

Moins de 25 000 \$	23%
Entre 25 000 et 49 999 \$	32%
Entre 50 000 et 69 999 \$	15%
Entre 70 000 et 99 999 \$	13%
Entre 100 000 et 124 999 \$	7%
125 000 \$ et plus	4%
Préfère ne pas répondre	6%

## LANGUE



## ÉDUCATION

Secondaire et moins	26%
Collège	34%
Universitaire	39%

# À propos Ipsos

---

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective sur 90 marchés, il emploie plus de 18 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays.

Nos professionnels des études, analystes et scientifiques ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique multi-expertises – études marketing, opinion, citoyens, patients, gestion de la relation clients/employés. Nos 75 solutions sont basées sur des données primaires issues de nos enquêtes, de la surveillance des médias sociaux et de techniques qualitatives ou d'observation.

“Game Changers” – notre slogan– résume notre ambition d'aider nos 5 000 clients à naviguer plus facilement dans notre monde en profonde mutation.

Fondé en France en 1975, Ipsos est enregistrée à Euronext Paris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. L'entreprise fait partie du SBF 120 et de l'index Mid-60. Elle est aussi éligible au Deferred Settlement Service (SRD).

[www.ipsos.com](http://www.ipsos.com)

# Game Changers

---

Dans un monde qui évolue rapidement, s'appuyer sur des données fiables pour prendre les bonnes décisions n'a jamais été aussi important.

Chez Ipsos, nous sommes convaincus que nos clients cherchent plus qu'un simple fournisseur de données. Ils ont besoin d'un véritable partenaire qui leur procure des informations précises et pertinentes, et les transforme en connaissances pour leur permettre de passer à l'action.

Voilà pourquoi nos experts, curieux et passionnés, délivrent les mesures les plus exactes pour en extraire l'information qui permettra d'avoir une vraie compréhension de la Société, des Marchés et des Gens.

Nous mêlons notre savoir-faire au meilleur des sciences et de la technologie, et appliquons nos quatre principes de sécurité, simplicité, rapidité et de substance à tout ce que nous produisons.

Pour permettre à nos clients d'agir avec plus de rapidité, d'ingéniosité et d'audace.

La clef du succès se résume par une vérité simple :  
« **YOU ACT BETTER WHEN YOU ARE SURE\*** »

\*Pour prendre les bonnes décisions, il faut être sûr.